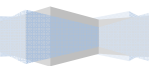




ATELIER DE LANCEMENT OFFICIEL DES ACTIVITÉS DU  
CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR LE  
DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ - CREFDI

RAPPORT



Le Centre de Recherche et de Formation sur le Développement Intégré - en abrégé CREFDI - a organisé le **samedi 28 mars 2009** un atelier sur le thème « **Gouvernance budgétaire et rôle des Organisations de la Société Civile** ». Cet atelier, placé sous la présidence de **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre** de Côte d'Ivoire, s'est tenu dans la salle Delafosse du Conseil Economique et Social de 9h30 à 16h00.

Le Centre visait un double objectif particulier en organisant cette rencontre, sur la forme et sur le fond.

## **I. OBJECTIFS DE L'ATELIER**

### **A. Sur la forme**

Le Centre est une jeune Organisation de la Société Civile Ivoirienne qui a effectivement débuté ses activités en 2008, notamment par des études<sup>1</sup> sur les budgets publics. Il n'est donc pour le moment que très peu connu du public. Ainsi, la rencontre de samedi avait pour but de le faire connaître en tant qu'organisation de la société civile, mais surtout de présenter succinctement le Centre en sept (07) points :

#### a) En deux mots

Le CREFDI est une Organisation de la Société Civile Ivoirienne ayant pour ambition de promouvoir la Bonne Gouvernance et le Développement Intégré en Côte d'Ivoire ; le développement intégré s'entendant sur les plans économique, financier, politique, local, environnemental, etc.

#### b) Le Fer de lance du CREFDI

Le Centre base son action sur l'analyse des budgets publics et processus de développement, la sensibilisation des acteurs nationaux à la chose budgétaire, en termes de transparence et de participation : c'est le Budget Transparent et Participatif.

#### c) Le Slogan du CREFDI

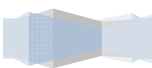
Le slogan du Centre est : « Le Budget par Tous et pour Tous ! ».

#### d) Les Objectifs du CREFDI

- ✓ Sensibiliser les organisations de la société civile à la transparence et la participation dans la gestion publique, aussi bien au niveau de l'Etat que des collectivités locales ;
- ✓ Influencer les acteurs de la gouvernance en Côte d'Ivoire en vue de promouvoir et consolider le développement et intégré ;
- ✓ Contribuer à l'édification d'une société civile capable et active en matière bonne de gouvernance.

---

<sup>1</sup> Qui seront publiées dans les semaines à venir.



## e) Les Modes d'action du CREFDI

Il s'agit principalement d'Etudes et Analyses, d'Enquêtes et Recherches appliquées, de Renforcement des capacités des acteurs, de Plaidoyer et Lobbying.

## f) Les Points focaux

Le CREFDI focalise son intervention sur les articulations suivantes de la gouvernance :

- ✓ économique,
- ✓ financière,
- ✓ politique,
- ✓ administrative,
- ✓ locale,
- ✓ environnementale, etc.

## g) Les contacts du CREFDI

Abidjan, Cocody – Riviera Golf, Tour Sénégal, Appartement n° 102,

Boîte postale : 25 BP 1496 Abidjan 25, Côte d'Ivoire,

Téléphone : +225 22438250,

Mobile : +225 66603319,

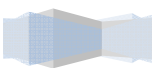
Email : [kalihe2004@yahoo.fr](mailto:kalihe2004@yahoo.fr),

Responsable à contacter : SILWE K. Ségorbah (+225 01153302 / [segorbah@yahoo.fr](mailto:segorbah@yahoo.fr))

## **B. Sur le fond**

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte international et national d'appel et de sensibilisation à la Bonne gouvernance. Pour les pays en développement et les pays dits les moins avancés, cette expression s'est muée en quelques années pour désigner le passage obligé pour la lutte contre la pauvreté. La bonne gouvernance peut être perçue comme l'exercice du pouvoir par les divers échelons de gouvernement de façon efficace, honnête, équitable, transparente et responsable. Elle prône l'Etat de droit et s'assure que les priorités économiques, sociales et politiques de la collectivité nationale sont basées sur un large consensus au sein de la société. C'est la participation effective de tous les acteurs sociaux et institutionnels de l'espace étatique – avec en filigrane le citoyen qui pense son mode de développement et le met en œuvre par délégation ou non. Ainsi prend forme pour le plein épanouissement du citoyen, la perspective de meilleures conditions de santé, d'éducation, un meilleur environnement, économique, politique, culturel. Cette approche est le catalyseur principal du premier exposé, sur les liens entre « *Obligation de rendre compte et Travail budgétaire des organisation de la société civile* ».

De plus, la réalisation d'un développement harmonisé de la société est, dans la majorité des pays, l'objectif fondamental des politiques économiques et sociales : c'est dans cette perspective que doit être désormais définie toute stratégie budgétaire, tant au niveau de ses mécanismes opératoires qu'à celui des actions promues par elle. Le budget public est l'indicateur fondamental de ce que les gouvernants se proposent de faire et la manière dont les objectifs seront atteints. Ainsi, loin d'être neutre, le budget reflète par excellence les priorités socio-économiques des gouvernants. Son exécution affecte directement les conditions de vie de tous les groupes sociaux, surtout les plus défavorisés. Il est donc l'affaire de tous et doit



répondre aux attentes du plus grand nombre. C'est pour cette raison qu'une présentation s'interroge de savoir si le « *Budget de l'Etat est un budget pro pauvre* ».

La mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2015) se traduira certainement à travers le budget de l'Etat par des actions publiques en direction ou au profit des populations. Or, la société civile est le pan le plus représentatif des populations et des bénéficiaires quant aux objectifs recherchés. En tant que destinataire finale des actions publiques, il est de son intérêt que ces actions qui traduisent l'exécution des budgets publics soient bien pensées, bien conçues et bien exécutées par ceux qui en ont la charge, puis bien suivies et bien évaluées. D'un autre côté, nul n'est mieux placé que les bénéficiaires pour définir leurs besoins et évaluer l'impact des actions tendant à les satisfaire. C'est pourquoi le DSRP, qui est le cadre à partir duquel la réduction de la pauvreté sera mise en œuvre par l'intermédiaire des budgets publics, fait également l'objet d'une présentation : « *Le DSRP 2009-2015, historique, enjeux et importance* ».

La lutte contre la corruption est un enjeu majeur des finances publiques et de la mise en œuvre du budget de l'Etat. Etant donné qu'elle est non seulement presque mondiale, mais aussi difficile à enrayer, des actions vigoureuses sont requises de la part des autorités. Les effets négatifs de la corruption sur le développement durable sont nombreux. La corruption influence négativement la prise de décision et favorise la médiocrité et le favoritisme. Ces derniers conduisent au sous-développement et à la pauvreté qui avilit l'homme et le contraint à la mendicité. Elle affaiblit les institutions financières, réduit le niveau des ressources publiques et détériore l'efficacité, l'efficience et l'équité de la dépense publique. La corruption a des conséquences négatives sur le fonctionnement des administrations financières et le budget de l'État (réduction des ressources publiques, augmentation des dépenses publiques et un accroissement de la dette) ; conséquences qui sont de nature à compromettre l'effort de développement national orienté sur la lutte contre la pauvreté. L'intérêt que représente en Côte d'Ivoire la lutte contre la corruption ne diffère nullement dans les autres pays. C'est pourquoi une présentation a été réservée à la « *Lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire, un défi* ».

Au vu de ces objectifs, les travaux se sont effectivement déroulés en présence des participants d'origines diverses.

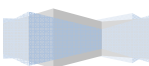
## **II. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

### **A. Ouverture de l'atelier**

Placé sous la présidence du Premier Ministre, les travaux de l'atelier ont été ouverts par l'allocation de son Conseiller Spécial, le Professeur DIOMANDE Kanvaly<sup>2</sup>. Ce dernier a, en guise d'introduction des débats, abordé la question de la bonne gouvernance et de sa nécessité dans notre contexte national. Il a terminé son propos en souhaitant un franc succès aux débats sur la Gouvernance budgétaire, un des aspects de la bonne gouvernance, et rôle des Organisations de la Société Civile.

---

<sup>2</sup> Agrégé de Sciences économiques, Doyen de la faculté de Sciences économiques de l'Université de Bouaké.



## **B. Présentations et débats**

Le premier thème a été présenté sur l' « *Obligation de rendre compte et Travail budgétaire des organisations de la société civile* », par le professeur LOADA Augustin<sup>3</sup>. Le budget public (Etat et collectivités locales) a été longtemps tenu hors de portée des acteurs non traditionnels du processus budgétaire ; il a longtemps été considéré comme le domaine exclusif de l'Exécutif. Mais cet état de fait fut soutenu par des préjugés. Cependant, un système démocratique juste permet au peuple de désigner régulièrement ceux qui vont gérer les affaires publiques en son nom. De plus, ce même peuple met à la disposition des personnes qu'il a mandatées des ressources à gérer. Deux raisons majeures qui justifient l'obligation de rendre compte comme principe de la bonne gouvernance et qu'ont ces responsables publics vis-à-vis du peuple. L'intérêt de la société civile va même bien au delà de la reddition des comptes par les acteurs publics ; il concerne le travail budgétaire des organisations de la société civile comme un moyen de promouvoir l'imputabilité publique et d'interpeler les autorités. Et ce travail budgétaire peut s'effectuer par des analyses budgétaires, l'éducation citoyenne, le plaidoyer, etc.

Les sujets qui ont fait l'objet d'échanges assez instructifs concernaient :

- Les fondements démocratiques de l'obligation de rendre compte (la souveraineté populaire, l'obligation de rendre compte : un principe de la gouvernance démocratique)
- La mise en œuvre du principe d'obligation de rendre compte au sein de l'Etat (la faiblesse des mécanismes d'imputabilité de l'Etat, les causes et les conséquences)
- Le travail budgétaire appliqué : un moyen de promouvoir l'imputabilité publique (Les axes possibles de promotion de la bonne gouvernance budgétaire, Les défis à relever pour la promotion du TBA des organisations de la société civile).

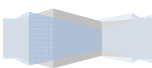
Le deuxième thème a été « *La lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire, un défi* ». Il fut présenté par monsieur TINGAIN Julien, coordinateur de la COPACT-CI<sup>4</sup>. La corruption représente, aujourd'hui plus que jamais dans notre pays, un péril pour la bonne gouvernance, le développement économique et social durable et le processus démocratique. Surtout lorsque cette corruption semble être le fait des agents de l'Etat. En effet, alors que l'Etat devrait en fait être le garant de l'équité du traitement du citoyen et des groupes sociaux ou économiques, la pratique de la corruption au sein de l'appareil public pourrait miner la transparence et compromettre l'égalité des chances. Vu son caractère lancinant et tentaculaire, la corruption est banalisée ; elle relèverait du quotidien de la population et du milieu des affaires ; les gens semblent vivre avec et iraient jusqu'à la considérer avec fatalisme comme faisant partie intégrante de leur culture. Comme il est justement affirmé dans l'Observateur de l'OCDE : « *Non seulement les décisions publiques et les règles officielles – comme l'attribution d'un marché public ou le montant des taxes à payer - se négocient, mais bien souvent l'accès à un service public ou l'exercice d'un droit, comme l'obtention d'une pièce d'état civil, se monnayent également* » ! Dans le cadre de la bonne gouvernance, la quête d'une gouvernance économique sans la juste allocation des richesses nationales, la transparence, l'imputabilité, et surtout la lutte contre la corruption serait donc sans contenu.

La troisième présentation fut faite sur le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2015), par monsieur DIABY Lanciné, Directeur du Développement au MEMPD<sup>5</sup> et Coordonnateur du DSRP. Avec les budgets publics, l'analyse des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté revêtent une importance prioritaire. Le DSRP

<sup>3</sup> Agrégé de Droit public et de Science politique, professeur titulaire à l'Université de Ouagadougou.

<sup>4</sup> Coordination pour le Plaidoyer Anti-corruption et la Transparence en Cote d'Ivoire.

<sup>5</sup> Ministère d'Etat, ministère du Plan et du Développement.



étant un document qui cadre la mise en œuvre de la politique de lutte contre la pauvreté des autorités étatiques - une socialisation la plus large possible au sein de la population, et surtout de la société civile, s'impose. Les participants ont échangé notamment sur les sujets tels que :

- Qu'est ce que le DSRP ?
- Comment a été élaboré le DSRP ?
- La situation actuelle de la pauvreté
- Les problèmes majeurs
- Les défis – vision et objectifs de développement
- Les stratégies de réduction de la pauvreté, et
- Les perspectives

La quatrième présentation a été faite par SILWE Ségorbah, président du CREFDI, sur le thème : « *Budgets de l'Etat 2006, 2007, 2008, budgets pro pauvre ?* ». La population pauvre en Côte d'Ivoire est passée de 38,4% (2 personnes sur 5) en 2002 à 48,9% en 2008, soit la moitié de la population est pauvre en Côte d'Ivoire aujourd'hui. Or, les recettes publiques, qui permettent aux décideurs de réaliser les dépenses publiques, sont collectées sur la base de la population (la fiscalité), ou grâce à sa « caution » (les prêts et les dons). C'est pourquoi, les budgets doivent être pro pauvres, c'est-à-dire qu'ils doivent mettre l'accent sur les actions de nature à réduire la pauvreté au sein de cette population. Ce qui suppose que la pauvreté ait été diagnostiquée. Quels éléments retenir des budgets de l'Etat, gestions 2006, 2007, 2008 ? En 2006, 2007 et 2008 le ministère de la santé et de l'hygiène publique ne fait pas partie des 5 départements les plus nantis ; il ne compte que pour 6% en 2006, 7% en 2007 et 2008 ! D'autre part, le ministère de l'agriculture ne représente que 2% des dotations en 2006, et 1,5% en 2007 et 2008 ! Pour un pays où plus de 3 personnes sur 4 interviennent dans le domaine agricole, une attention particulière semble devoir y être accordée. Le ministère de la Ville et de la Salubrité Publique ne bénéficie que de 0,01% du budget, soit 157 293 000 FCFA sur 12 mois (environ 13 millions / mois). Pourtant, les ordures ménagères sont de plus en plus difficiles à collecter. L'on a encore en mémoire les ordures stagnant dans les différents quartiers d'Abidjan pendant des semaines, avec tous les risques d'épidémie de fièvre typhoïde ou de cholera que cela comporte.

Dans l'ensemble, les présentations ont été faites par des personnalités de très haute qualité, et les débats ont été extrêmes enrichissants tout au long de la journée !

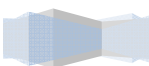
### **C. Clôture**

Après une journée bien remplie, les travaux du jour ont été clôturés par le président du CREFDI, qui a vivement souhaité d'autres occasions de rencontres et d'échanges fructueux.

## **III. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

### **A. Perspectives**

Dans l'avenir, le CREFDI entend aller plus en avant, à travers d'autres rencontres. Des séances de renforcement de capacités en matière de budgets seront organisées dans les semaines et mois à venir.



## **B. Recommandation des participants**

A la lecture des fiches d'évaluations, plusieurs recommandations émergent :

- ✓ La ponctualité des participants ;
- ✓ L'organisation de la visibilité du Centre par une campagne de communication optimisée ;
- ✓ Faire du renforcement de capacité ;
- ✓ Réserver plus de temps aux différentes communications ;
- ✓ Favoriser une participation plus massive.

Le CREFDI formule particulièrement le souhait que les représentants des Institutions de l'Etat, des Institutions financières internationales et des Institutions de coopération et d'aide au développement, qui sont invitées, puissent participer effectivement aux échanges.

